

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2024-210
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :
Progiciel NetADS – Acquisition du module NetPDF

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la décision du président n°2015-21 en date du 7 avril 2015 pour l'acquisition et l'installation du progiciel NetADS ;

Considérant que, dans le cadre de la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme, les communes numérisent les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées au format papier ;

Considérant de la nécessité d'acquérir le module NetPDF ;

Vu la proposition de la société OCI Urbanisme – PAT La Vatine – 7 rue Jacques Monod – 76130 MONT SAINT AIGNAN ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer la proposition de devis relatif à la licence et la maintenance du module NetPDF transmis par la société OCI Urbanisme – PAT La Vatine – 7 rue Jacques Monod – 76130 MONT SAINT AIGNAN pour :

- la licence d'utilisation NetPDF pour un montant de 896 € H.T. soit 1 075,20 € T.T.C.,
- la maintenance annuelle pour un montant de 224 € H.T. soit 268,80 € T.T.C.;

Article 2 : De dire que les crédits :

- pour la licence seront inscrits aux budgets primitifs 2024,
- pour la maintenance annuelle seront inscrits aux budgets primitifs 2024 et suivants, chapitre 011.

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Article 4 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 26 avril 2024

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 03 MAI 2024

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'article 10 de la loi n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le 03 MAI 2024

015-200066660-20240426-DEC2024-210-AU
Date de télétransmission : 03/05/2024
Date de réception préfecture : 03/05/2024

DEVIS

Devis N°	Date	Validité
DE20240066	25/04/2024	31/05/2024



OCI URBANISME
 7 rue Jacques Monod
 Parc de la Vatine
 76130 Mont Saint Aignan - FRANCE
 Tél : 02 79 41 02 00
 Email : contact@oci-urbanisme.fr

SAINT FLOUR COMMUNAUTE
 Village d'entreprises
 ZA du Rozier - Coren
 15100 SAINT FLOUR
 France
 N° de TVA : FR76200066660
 N° Siret : 20006666000016
 Code client : CC15100
 Mode de paiement : Virement 30 jours nets.

Objet NetPDF découpeur PDF
Affaire
Commercial Benoit CHALMETON

Remarques Périmètre : 3 agents instructeurs + 40 communes

Référence	Désignation	Unité	P.U. € HT	Qté	Tx Remise	Mt Rem HT	Montant € HT	Code TVA
LNPDF30K	LICENCE - Licence d'utilisation NetPDF : 3 accès instructeurs + 40 communes	Licence	896,00	1,000			896,00	5
MNETPDF30K	MAINTENANCE - Maintenance annuelle NetPDF 3 accès + 40 com.	An	224,00	1,000			224,00	5

Code	Base € HT	Taux TVA	Montant TVA €
5	1 120,00	20,00	224,00

Total € HT	1 120,00
Taux remise %	
Net € HT	1 120,00
Total TVA €	224,00
Total € TTC	1 344,00
NET A PAYER €	1 344,00

Coordonnées bancaires : CIC MONT SAINT AIGNAN COQUETS
 IBAN : FR76 3002 7182 5300 0201 3000 150 - BIC : CMCIFRPP
 Pour toute commande, merci de bien vouloir indiquer :
 le numéro de commande ou d'engagement :

Bon pour accord :

Le :

Le présent devis, signé, vaut acceptation des Conditions Générales de Vente consultables à l'adresse suivante : <https://www.oci-urbanisme.fr/wp-content/uploads/2024/01/OCI-Urbanisme-ConditionsGeneralesVente-v1.20-20240322.pdf>
 Accusé de réception en préfecture : 24-210-AU
 Date de télétransmission : 03/05/2024
 Date de réception préfecture : 03/05/2024